

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

26 septembre 2022 à 17 h 30

Salle du conseil d'arrondissement (402), 500, rue du Pont

ORDRE DU JOUR

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Matières nécessitant une consultation publique
 - 2.1 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 355, 3^e Avenue, lot 1 571 596, quartier du Vieux-Limoilou, district électoral de Limoilou, Arrondissement de La Cité-Limoilou
 - 2.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 355, 3^e Avenue, lot 1 571 596, quartier du Vieux-Limoilou, district électoral de Limoilou, Arrondissement de La Cité-Limoilou - GT2022-156
 - 2.3 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2120, avenue de la Normandie, lot 1 940 273, quartier de Lairet, district électoral de Limoilou, Arrondissement de La Cité-Limoilou
 - 2.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2120, avenue de la Normandie, lot 1 940 273, quartier de Lairet, district électoral de Limoilou, Arrondissement de La Cité-Limoilou - GT2022-401
3. Questions découlant du procès-verbal
4. Approbation du procès-verbal
5. Communications écrites au conseil
 - 5.1 Tableau des délégation de pouvoirs en date du 19 septembre 2022
 - 5.2 Liste des dépenses autorisées - août 2022
6. Première partie de la période d'intervention des membres du conseil
7. Première période de questions des citoyens
8. Propositions
 - 8.1 Gestion du territoire
 - 8.1.1 Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 1945, 4^e Avenue, lot 1 569 663, Quartier de Lairet, District électoral de Maizerets-Lairet, Arrondissement de La Cité-Limoilou - GT2022-428
 - 8.1.2 Abandon du processus de modification réglementaire débuté par l'adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme l'Arche de la Capitale-Nationale inc. pour l'utilisation du lot numéro 5 343 316 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q. 463 (rue Saint-Vallier Ouest - Quartier de Saint-Sauveur - District électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur) - GT2022-446*
 - 8.2 Loisirs, sports et vie communautaire
 - 8.2.1 Autorisation pour une collecte de fonds sur la voie publique effectuée par « Les Chevaliers de Colomb du conseil de Laval, no 2721 » le 8 octobre 2022,

à l'intersection du boulevard Charest Ouest et de la rue Marie-de-l'Incarnation - Arrondissement de La Cité-Limoilou - LS2022-167

8.2.2 Versement d'une subvention de 2 000 \$ à l'organisme « Patro Laval Inc. » dans le cadre du *Programme de soutien financier à un événement local* pour l'organisation de « La maison hantée, le parcours de l'horreur », du 28 au 31 octobre 2022, au Patro Laval - LS2022-168

8.3 Circulation et stationnement

8.3.1 Ordonnances numéros O-1034 et O-1035 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la bretelle de l'autoroute 440 Ouest, au boulevard Charest Est et à la bretelle de l'autoroute 440 Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - District électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur - TM2022-248

8.4 Autre

8.4.1 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme « Patro Roc-Amadour (1978) inc. » relativement à l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 78186) - AP2022-615

8.4.2 Adoption du calendrier 2023 des séances du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1DA2022-011

9. Réglementation

a) Adoption des règlements

a)1 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement relativement au retrait d'un lot de la zone de permis de stationnement 3, R.C.A.1V.Q. 462*
- TM2022-237

10. Deuxième période de questions des citoyens

11. Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

12. Clôture

Assistant-greffier
d'arrondissement

Jacques Vallée

P.S. Les personnes qui utiliseront le transport en commun pourront y obtenir gratuitement une carte donnant deux droits de passage en autobus.